



Newsletter

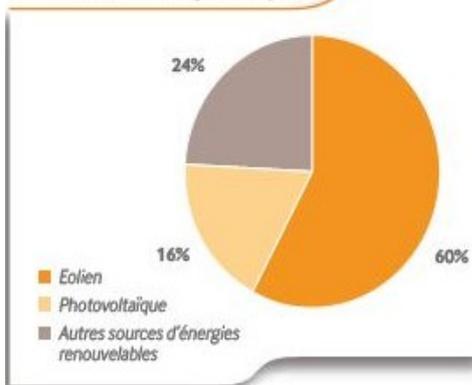
N°2 - Avril 2013



Bilan électrique 2012

- Consommation annuelle de la France en 2012: 489,5 TW-h*: stable par rapport à 2011.
- Secteur de la grande industrie (construction automobile, sidérurgie,...) en baisse : -4%, secteur souffrant de la crise économique depuis quelques années.
- Consommation des particuliers et des professionnels (hors PME/PMI) en augmentation : +2,4% dû au développement de nouveaux usages électriques comme l'informatique, l'augmentation du mode de chauffage électrique dans les habitations et la domotique.

Répartition des productions d'électricité d'origine renouvelable hors hydraulique

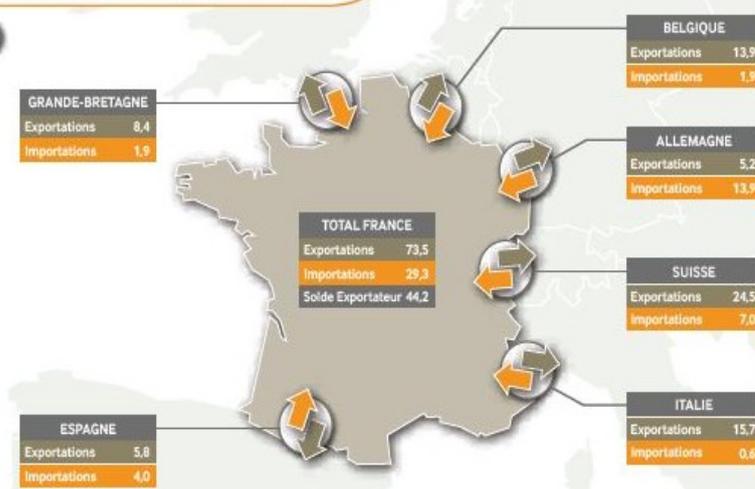


- Ralentissement du développement des énergies renouvelables.
- Energies vertes dans la production électrique en hausse soit 4,8 % de la production totale (16,4 % en incluant l'hydraulique):
 - production éolienne: 3 %,
 - production photovoltaïque: 0,7 %
 - centrales à combustibles renouvelables (déchets ménagers, déchets papiers, biomasse, biogaz): 1,1 %.
- Production électrique éolienne en forte augmentation: + 23 % soit 14,9 TW-h.

La région Champagne-Ardenne est le plus gros producteur d'électricité éolien de France avec 1 000 MW (soit l'équivalent de 500 machines).

Échanges contractuels transfrontaliers en 2012

- Pays le plus exportateur de l'Europe de l'Ouest: solde exportateur positif de 44,2 TW-h : 73,5 TW-h exportés vers les voisins européens et 29,3 TW-h importés.
- Tous les mois de l'année ont été exportateurs sauf février (vague de froid exceptionnelle).
- Provenance de l'électricité importée: Allemagne principalement.



Edito du Président

Pour ce 2ème rendez-vous, je tenais à vous remercier d'être venu si nombreux aux réunions des Commissions Locales d'Energies, d'avoir posé de nombreuses questions, notamment axées sur la mise en place de la compétence Eclairage Public mais aussi sur d'autres points que vous jugiez importants d'éclaircir.

Le SIEM prend un nouveau tournant et va se développer grâce à la confiance que vous nous accordez.

Vous pouvez toujours continuer à vous inscrire sur notre site internet pour recevoir les newsletters du SIEM.

N'hésitez pas à nous contacter, à nous laisser des messages sur notre site pour toutes questions que vous souhaiteriez clarifier ou un thème que vous souhaiteriez aborder et qui pourrait même faire l'objet d'un article dans notre newsletter afin d'en faire profiter l'ensemble de nos Elus.

Bonne lecture...

Pascal DESAUTELS

* TWh : Térawatt-heure : 1 TW-h correspond à 1 000 000 Mégawatt-heure.
 Source : Documentation et illustrations : Bilan électrique français 2012. RTE. www.rte-france.com



☀ La CRE a lancé une consultation publique sur le nouveau **TURPE 3**, annulé par le Conseil d'Etat en 2012 (voir la Newsletter du SIEM n°1). Nous vous tiendrons informés des résultats de cette consultation et de ses conséquences.

☀ Une nouvelle **Directive Européenne** relative à l'attribution des concessions de service est actuellement en cours d'élaboration au Parlement Européen. Son objet traite de la passation et de l'exécution des contrats de concession. Cette Directive est à suivre avec attention, elle pourrait apporter des changements dans le système qui nous régit.

☀ La **CNIL** (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) a publié au journal officiel du 18 janvier dernier, des recommandations sur le traitement des données collectées par les compteurs communicants.

Ces recommandations portent sur la courbe de charge, c'est-à-dire le relevé à intervalles réguliers (le pas de mesure) de l'abonné.

Elle préconise notamment la mise en place de mesures techniques dans les compteurs pour que les données ne puissent être collectées à un pas de mesure inférieur à 10 minutes, et qu'elles soient protégées, sécurisées et conservées seulement le temps nécessaire à la finalité de la collecte.

En effet, la collecte de données à un pas inférieur à 10 minutes permettrait d'identifier les habitudes des consommateurs. Imaginez si ces données tombaient entre de mauvaises mains...



Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, a signé, le 30 janvier dernier, un arrêté réglementant l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. Cet arrêté entrera en vigueur le **1^{er} juillet 2013**.



- ▶ Les éclairages intérieurs des locaux à usage professionnel devront être éteints une heure après la fin de l'occupation des locaux.
- ▶ Les vitrines de magasins de commerce ou d'exposition devront être éteintes au plus tard à 1 heure du matin ou une heure après la fin de l'occupation des locaux si celle-ci intervient plus tardivement. Elles pourront être allumées à partir de 7 heures du matin ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.
- ▶ Les éclairages des façades des bâtiments seront éteints au plus tard à 1 heure du matin et ne devront pas être allumés avant le coucher du soleil.

Le préfet pourra tout de même accorder des dérogations pour la veille des jours fériés chahutés, pour la période des illuminations de Noël, pendant des événements exceptionnels locaux ou dans des lieux présentant un intérêt touristique exceptionnel.

Cet arrêté devrait permettre de réduire les nuisances de l'éclairage artificiel sur l'environnement qui est une source de perturbations significatives pour les écosystèmes. Il modifie la communication entre les espèces, les migrations, les cycles de reproduction ou encore le système proie-prédateur. L'éclairage nocturne a aussi un impact négatif sur les êtres humains. Il influe sur le sommeil en perturbant l'alternance jour/nuit.

Outre l'intérêt environnemental, cet arrêté permettra des économies attendues de l'ordre de 2 TWh équivalent à la consommation électrique annuelle de 750 000 ménages. Un bilan du dispositif sera réalisé en janvier 2014.

Source : Communiqué de Presse de la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie - www.developpement-durable.gouv.fr

Rappel des travaux: SIEM-ERDF, qui fait quoi?



Type de travaux	Zone Urbaine		Zone Rurale	
	HTA	BT	HTA	BT
Renforcement de réseau	ERDF	ERDF	ERDF	SIEM
Sécurisation	ERDF	ERDF	ERDF	SIEM
Effacement de réseau	SIEM	SIEM	SIEM	SIEM
Extension	ERDF	ERDF	SIEM	SIEM
Branchement	ERDF	ERDF*	ERDF	ERDF*
Déplacement d'ouvrages	ERDF	ERDF	ERDF	ERDF

*Exceptionnellement, SIEM lors de travaux

POINT SUR LES TARIFS DU GAZ

+ 2,4 % en janvier, - 0,5 % en février, - 0,3 % en mars et - 0,6 % en avril...
Que de changements en ce début d'année !

Et pour cause, les nouvelles règles d'évolution des tarifs réglementés du gaz sont, depuis cette année, révisées tous les mois et non plus tous les trimestres. Cette nouvelle méthode de calcul répercute l'évolution du coût de l'approvisionnement en gaz.

Panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques ?

Photovoltaïque ? Thermique ? On s'emmêle un peu les crayons !

Les panneaux solaires photovoltaïques et les panneaux solaires thermiques sont bien différents et surtout, ils n'ont pas la même utilisation.



Les **panneaux solaires photovoltaïques** convertissent le rayonnement solaire en électricité. Ils sont principalement constitués

d'atomes de silicium (extrait de la silice contenue dans le sable) autour desquels gravitent des électrons. Lorsque le panneau entre en contact avec la lumière, les électrons s'agitent et passent d'un atome à un autre. Grâce à un procédé technique, les électrons parcourent le panneau dans un même sens ce qui crée un courant électrique.



Les **panneaux solaires thermiques** piègent la chaleur du rayonnement solaire lequel chauffe un fluide caloporteur. Ce fluide restitue la chaleur dans le ballon d'eau chaude ce qui

permet ainsi de couvrir une grande partie des besoins en eau chaude de la maison. Le ballon peut ainsi stocker cette eau chaude produite, il n'est pas nécessaire de tout consommer de suite.

Attention, lors de journées hivernales peu ensoleillées, il est essentiel d'avoir recours à un autre système pour chauffer l'eau.

Ce qui est bon à savoir :

L'électricité produite est revendue à ERDF. Le tarif de rachat est de 0,3159€/KWh au 1er trimestre 2013. Le contrat d'achat est conclu pour une durée de 20 ans.

Crédit d'impôt : 11% au 1er janvier 2013 pour moins de 3 kW installés (soit entre 15 et 30m² de panneaux).

Coût d'achat : environ 1 000€/m².

Rendement maximum : inclinaison idéale du toit à 30°.

Durée de vie : 20 à 30 ans.

Crédit d'impôt : 32% au 1er janvier 2013.

Aides de la Région : 600 € pour un chauffe-eau solaire individuel en 2012. (Il faudra attendre le budget de la Région pour cette année afin de savoir si cette aide est reconduite en 2013).

Coût d'achat : entre 4 000 et 10 000 €.

Rendement maximum : emplacement bien ensoleillé, inclinaison idéale du toit à 45°.

Durée de vie : 10 à 15 ans.

Surface moyenne : de 3 à 5 m² pour une famille de 3 à 4 personnes (ballon de 200 L à 300 L).

La DATAR et RTE s'engagent pour la transition énergétique

La DATAR (Direction interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) et RTE (Réseau de Transport d'Electricité) ont signé un protocole de coopération afin de préparer ensemble l'adaptation des énergies renouvelables au réseau électrique et aux territoires.

Cet accord veillera à renforcer le développement du réseau de transport électrique en coordonnant la planification des projets de production d'énergies renouvelables et celle des ouvrages du réseau de transport à l'occasion des Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables (S3REnR). Ils s'attacheront ensuite à développer les infrastructures pour sécuriser l'alimentation électrique des territoires de façon égalitaire et la qualité de la fourniture. Ils réfléchiront ensemble aux atouts des territoires dans le domaine de l'énergie, à leurs perspectives d'évolution, aux plans d'actions ainsi qu'aux enjeux de l'aménagement numérique du territoire.

INFO !

Notre région Champagne Ardenne produit 4 fois plus d'électricité qu'elle n'en consomme ! Le surplus de production est donc envoyé vers d'autres régions et pays par le biais des réseaux Haute et Très Haute Tension.

Baromètre de l'Eclairage Public



Vous avez été **69** (au 4/04) **communes** à nous manifester votre engouement pour le transfert de votre compétence Eclairage Public au SIEM et nous vous remercions !

Lors des réunions des Commissions Locales d'Energies, vous avez été très nombreux à poser des questions et à vous intéresser à cette compétence. Une fois de plus le SIEM vous remercie de cette confiance.

La compétence se développe et votre intérêt nous sollicite pleinement. Nous essaierons de satisfaire toutes les demandes au mieux, le plus rapidement possible, les unes à la suite des autres.

Félicitations à

St Etienne sur Suippe et Thillois

qui ont été les premières communes à délibérer ! Les audits devraient démarrer dans quelques mois après l'acquisition et l'installation du SIG.

N'hésitez pas à vous faire connaître, par mail, par téléphone ou par le biais de notre site internet. Nous sommes à votre disposition pour toutes questions.

Dès que vous en ferez la demande, nous vous enverrons un dossier dans lequel vous y trouverez les modèles de délibérations, divers documents d'informations relatifs au transfert de compétence.



Rendez-vous du Débat



Journées de l'Énergie 29, 30 et 31 mars 2013

Ces journées, comparables à des journées du patrimoine de l'Énergie ont été organisées afin de faire découvrir au grand public des lieux, installations, initiatives, fermés habituellement, de faire participer les citoyens à des animations permettant de mieux comprendre les questions relatives à l'énergie et d'entrer dans la transition énergétique. Près de 450 sites dans toute la France ont été visités par plus de 200 000 personnes. Barrages hydrauliques, centrales éoliennes et solaires, chaufferies aux bois ou à la biomasse et bien d'autres encore étaient au programme. Dans la Marne, RTE vous a ouvert les portes du poste de transformation d'Ormes près de Reims, ERDF celles du site de Châlons-en-Champagne et COMAL PACT 51 a fait visiter son chauffe-eau solaire collectif à Châlons-en-Champagne également.



Semaine du Développement Durable 1^{er} au 7 avril 2013

Thème 2013:

la Transition Énergétique

Plus de 4 000 évènements organisés dans toute la France



Journée Citoyenne 25 mai 2013

Dans chaque région, des panels d'une centaine de citoyens seront réunis pour débattre des enjeux de la transition énergétique.

JANVIER / FÉVRIER

Pédagogie et information, par la présentation de la situation énergétique en France

MARS / JUIN

Participation et concertation des acteurs et du grand public

JUILLET

Synthèse des avis et recommandations

AUTOMNE 2013

Projet de loi transition énergétique au Parlement

Débat National sur la Transition Énergétique

« Faire de la France l'excellence environnementale »



débat national transition énergétique

La transition énergétique concerne chacun d'entre nous.

La lutte contre le réchauffement climatique, le poids du prix de l'énergie sur les ménages et les entreprises ainsi que les inconvénients liés aux énergies fossiles sont des enjeux considérables pour les années à venir.

Lors de la conférence environnementale du 14 septembre 2012, le Président de la République a fixé les grandes lignes pour engager la France vers la transition énergétique. Ce débat national devra apporter des réponses aux questions d'efficacité et de sobriété énergétique, de mix énergétique, de développement des énergies renouvelables et du financement de cette transition.

La concertation des instigateurs de l'énergie et du grand public aura lieu de mars à juin pour qu'à l'automne, un projet de loi puisse naître de la synthèse des actions menées. Des débats commencent à s'organiser dans toutes les régions de France et laisseront une part active aux collectivités territoriales, aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité comme le SIEM, mais aussi aux citoyens. L'issue de ce débat doit être un levier pour l'instauration d'un nouveau modèle de croissance, intelligent, durable et solidaire. Les énergies renouvelables, les engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre et la baisse de la part du nucléaire dans le système électrique français font parties des grands axes qui seront évoqués lors des conférences, réunions, et travaux réalisés par les commissions, les groupes de travail et les citoyens.

L'implication de tous est indispensable pour construire cette vision d'avenir commune.

Comment participer ?

Vous pouvez vous rendre sur le site du Débat National sur la Transition Énergétique:



www.transition-energetique.gov.fr

Vous pouvez vous y inscrire afin de participer aux différents événements organisés dans les régions ou en ligne directement. Le débat est organisé pour que toute personne qui le souhaite puisse participer, donner son avis et partager son expérience. De nombreuses rubriques et documents accessibles sur le site permettent d'appréhender au plus juste le contexte européen et mondial dans lequel se développe la transition énergétique, les impacts économiques et sociaux, la situation environnementale, les engagements déjà pris par la France, etc...

JE REJOINS LES RÉUNIONS PUBLIQUES

initiales par les collectivités, les associations, les entreprises dans votre région

JE FAIS VIVRE LE DÉBAT AUTOUR DE MOI

dans ma classe, mon centre de loisirs, auprès de mes proches... Vous trouverez sur le site internet des kits de mise en débat pour favoriser les échanges

JE DÉCOUVRE L'UNIVERS DE L'ÉNERGIE

grâce aux opérations portes ouvertes des Journées de l'Énergie du 29 au 31 mars

JE DONNE MON AVIS

en apportant ma contribution via le site internet www.transition-energetique.gov.fr

La Région se mobilise !

Un Débat Territorial sur le thème de la précarité énergétique a été organisé le 2 avril 2013.

Le SIEM se mobilise !

Vous pouvez participer au débat national via notre site internet en laissant vos avis sur les questions que nous vous posons: Demain comment je me chauffe ? Demain comment je me déplace ?

Nous tous, consommateurs (citoyens, entreprises, collectivités territoriales...), devons devenir les acteurs de notre consommation. La sobriété énergétique n'existe pas seulement dans les « éco-gestes » que l'on peut faire mais aussi dans le choix de nos équipements, de nos modes et conditions d'utilisations de l'énergie.

Transition énergétique :

Passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles vers une société plus sobre et plus écologique mais avec la même qualité de vie et de services. Cette transition passe par un changement profond de nos modes de consommation et de production de l'énergie tout en faisant face aux contraintes environnementales et au défi du changement climatique.

Illustrations: www.transition-energetique.gov.fr